

AVIS DE CONCOURS – 2025
 FILIERE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS – CATEGORIE B

 LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
 TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE
 (CDG 77)

 LES CENTRES DE GESTION
 COORDINATEURS DE L'ENSEMBLE
 DU TERRITOIRE NATIONAL

 LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA
 PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
 (CIG PC)

 LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
 DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
 (CIG GC - centre organisateur)

Co-organisent

Concours interne	CONDITIONS D'INSCRIPTION (2)	DATE DES EPREUVES	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
LIEUTENANT DE 2 ^e CLASSE DE SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS Ouvert pour 150 postes	INTERNE sur épreuves : 1*) Aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé et ayant validé la formation de professionnalisation de l'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels ou une formation reconnue équivalente par la commission mentionnée à l'article 10-2 du décret du 25 septembre 1990. 2*) Aux candidats justifiant de quatre ans de services publics auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionnés à l'article L. 325-5 du code général de la fonction publique, dans les conditions prévues par cet article et par le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié. Les fonctionnaires doivent justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions, soit le 24/10/2024.	Epreuves écrites d'admissibilité : Mardi 22 avril 2025 Epreuves orales <u>obligatoire et</u> <u>facultative à partir du :</u> Lundi 22 septembre 2025	Inscription en ligne : du mardi 10 septembre 2024 au mercredi 16 octobre 2024 inclus Date limite de dépôt des <u>dossiers d'inscription sur</u> <u>l'espace sécurisé :</u> Jeudi 24 octobre 2024

(1) Le dépôt de dossier doit être effectué sur l'espace sécurisé du candidat au plus tard 8 jours après la date limite d'inscription en ligne par l'intermédiaire du portail national : www.concours.territorial.fr.

(2) Les demandes d'équivalence de formation de professionnalisation de l'adjudant de sapeurs-pompiers professionnels sont à effectuer auprès du CIG Grande Couronne en même temps que les formalités d'inscription.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Le Président,

 Daniel LEVEL
 Maire de la commune déléguée de Fourqueux

(1) Les inscriptions sont à effectuer par Internet par l'intermédiaire du portail national : www.concours.territorial.fr

puis : www.cigversailles.fr - « Travailler dans la FPT » - « les concours » - « les concours et examens professionnels de la FPT »
 Rubrique : « vous souhaitez » - sous-dossier : « Vous inscrire à un concours ou un examen professionnel »
 ou au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau 78000 VERSAILLES
 aux horaires suivants : 9 h à 17 h du lundi au vendredi.